

RÈGLEMENT

ANIMATION CROSS ET MARCHE NORDIQUE DES MUREAUX

Renseignements

GPSEO Athlétisme :

<https://www.gpseoathletisme.com/>

Les Mureaux Val de Seine Athlétisme :

<https://mvsathle.sportsregions.fr/>



Art 1 : Organisateur

Les Mureaux Val de Seine Athlétisme, en partenariat avec La ville des Mureaux, Mureaux Sport Évènements, GPS&O Athlétisme organisent le **samedi 02/12/2023 une animation de marche nordique (course chronométrée et initiation) et une course “Dézir’Run”**.

Art 2 : Parcours

Départs et arrivées des différentes courses se situent sur l’Île de Loisirs du Val de Seine, Chemin du Rouillard 78480 Verneuil sur Seine.

L’organisation se réserve le droit de toutes modifications.

Art 3 : Public

Art 3.1 Marche Nordique chronométrée

Cette marche est ouverte à tous sur présentation d’une licence FFA ou ou d’un questionnaire médical pour les non licenciés et signé par le représentant légal pour les mineurs.

Art 3.2 Dézir’Run

Cette course est ouverte aux licenciés FFA (**sauf Athlé Santé considérés comme non licenciés**), affinitaires et non licenciés (sur présentation d’un certificat médical d’aptitude à la **pratique du sport**

RÈGLEMENT

ANIMATION CROSS ET MARCHE NORDIQUE DES MUREAUX

en compétition de moins d'un an ou questionnaire médical signé par le représentant légal pour les mineurs).

Art 4 : Assurance

L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. L'organisation décline toutes responsabilités en cas de vol, perte, dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

Art 5 : Médical

Une assistance médicale sera assurée par une équipe de secouristes. Les services médicaux peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Art 6 : Sanitaires – Vestiaires

- Toilettes au départ
- Tentes vestiaires **non gardées**

Art 7 : Renseignements et inscriptions

Renseignements :

Site Internet : <https://www.gpseoathletisme.com/>

Inscriptions :

Les **engagements** devront parvenir **avant le lundi 27 novembre 2023 à 23h59 (dernier délai) :**

- Inscriptions en ligne (Marche Nordique) :
<https://www.helloasso.com/associations/grand-paris-seine-et-oise-athletisme/evenements/marche-nordique-6km-et-10km-samedi-02-12-2023-10h00>

RÈGLEMENT

ANIMATION CROSS ET MARCHE NORDIQUE DES MUREAUX

- Inscriptions en ligne (Défir'Run) :
<https://www.helloasso.com/associations/grand-paris-seine-et-oise-athletisme/evenements/delir-run-course-de-8-4-km-samedi-02-12-2023-a-17h00>
- Adresse courriel : c.ls@aliceadsl.fr, giseleathle@gmail.com

La prise en compte des inscriptions est subordonnée à la réception des documents (certificat médical ou questionnaire) et ce avant le lundi 27 novembre 2023.

Prix des engagements :

Marche Nordique - 10km (pour les nés en 2007 et avant) = **9€**

Marche Nordique - 6km (pour les nés en 2010 et avant) = **6€**

Défir'Run - 8,4km (pour les nés en 2007 et avant) = **15€**

Engagements exceptionnels sur place 30' avant le départ de la course aux tarifs suivants : 11€ pour la Marche Nordique de 10km ; 8€ pour la Marche Nordique de 6km ; 17€ pour la Défir'Run.

Ces engagements exceptionnels seront faits **sur présentation de la licence en cours de validité ou de la copie de la page écran SIFFA** ou - pour les non licenciés - sur présentation d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport en compétition de moins d'un an et d'un questionnaire médical signé par le représentant légal pour les mineurs. **Pour les non licenciés souhaitant s'inscrire aux épreuves de Marche Nordique, la présentation d'un questionnaire médical est suffisante, sans nécessité d'avoir un certificat médical en plus.**

RÈGLEMENT

ANIMATION CROSS ET MARCHE NORDIQUE DES MUREAUX

Art 8 : Dossards

Pour une organisation optimale de ces épreuves, les inscriptions se feront uniquement :

- en ligne sur le site de HelloAsso
- par mail à c.ls@aliceadsl.fr ou giseleathle@gmail.com
- sur place avec une majoration de 2€

Les dossards seront établis par le Comité d'Organisation. Il est interdit de les modifier **sous peine de ne pas être classé.**

Si un athlète est absent, son dossard devra être remis à l'organisation.

En aucun cas il ne pourra servir à une autre personne.

Les dossards sont à retirer le samedi 02 décembre 2023 :

- à partir de 08h30 à l'espace "dossards" pour la Marche Nordique
- à partir de 13h30 à l'espace "dossards" pour la Délir'Run

Les concurrents devront retirer leur dossard au plus tard 30mn avant le départ de la course.

Tout coureur participant à une course à laquelle il n'est pas inscrit ne sera pas classé.

Les éventuels litiges de course seront réglés sous la seule responsabilité du juge arbitre.

Art 9 : Cas de force majeure

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour tout autre motif indépendant de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue.

RÈGLEMENT

ANIMATION CROSS ET MARCHE NORDIQUE DES MUREAUX

Art 10 : Droit d'image

Par sa participation à cette journée de Marche Nordique et Délir'Run, chaque concurrent autorise expressément Les Mureaux Val de Seine Athlétisme, GPSEO Athlétisme (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de cette organisation en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art 11 : Récompenses

Marche Nordique (6km et 10km)

- Une médaille souvenir
- Une bière ou une boisson chaude
- Une coupe aux 5 premières/premiers de chaque épreuve

Délir'Run

- Un kit lumineux à chaque participant
- Une bière ou une boisson chaude
- Une coupe aux 5 premières/premiers
- Un casque SHOKZ par tirage au sort avec la "Roue de la chance"

RÈGLEMENT

ANIMATION CROSS ET MARCHE NORDIQUE DES MUREAUX

Art 12 : Résultats

Ils seront traités par ordinateur sur place et affichés une heure au plus tard après l'arrivée du dernier concurrent de chaque course.

Ils seront également donnés sur Internet via QR CODE le jour même, course par course.